

COMMUNE DE PENVÉNAN

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 19 FÉVRIER 2024

DATE DE CONVOCATION : Le 13 février 2024

PRÉSIDENTE : Madame Denise PRUD'HOMM, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 22

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme PRUD'HOMM Denise, M. SIMON Pierre, Mme LE BOUDER Laetitia, Mme TRANCHANT Emmanuelle, M. Patrick THERIN, Mme GLAZIOU Elisabeth, M. PLEGADES François, M. OLLIVIER Christian, M. LOUTRAGE Jean-Marie, Mme DERRIEN Anne-Marie, Mme LE BESCOND Mireille, M. KERAVAL Didier, Mme MEVEL Joëlle, M. PRAT Didier, Mme LE MORVAN Véronique, Mme TRANVOUEZ Anne, Mme DELAUNOY Julie, Mme LE GAD Colette, Mme SEGONI Graziella, Mme ALLAIN Pascale et M. BAULIER Denis.

PROCURATIONS : Mme GOURIOU Rachel à M. LOUTRAGE Jean Marie

SECRÉTAIRE : M. OLLIVIER Christian

Présents : 21

Pouvoir : 1

Votants : 22

N°	INTITULÉ DES DÉLIBÉRATIONS	VOTE
1	Délibération n° DCM_2024_001 - Convention de financement d'un emploi associatif de la JAP <i>En vertu de son mandat associatif, M. Didier KERAVAL ne prend pas part au vote de la subvention de l'association JAP, en sa qualité de Vice-Président</i>	Adoptée à l'unanimité
2	Délibération n° DCM_2024_002 - Convention de partenariat avec l'association « l'air du large » pour l'organisation de l'édition 2024 du festival de Buguelès	Adoptée à l'unanimité
3	Délibération n° DCM_2024_003 - Convention de partenariat avec l'Association des Activités Nautiques de Port-Blanc	Adopté à la majorité, par 20 voix POUR et 2 Abstentions
4	Délibération n° DCM_2023_004 relative aux subventions aux associations ➤ Associations communales : 1°) Sport – JA Penvénan : <i>En vertu de son mandat associatif, M. Didier KERAVAL ne prend pas part au vote de la subvention de l'association JAP, en sa qualité de Vice-Président</i>	Adoptée à la majorité, par 20 voix POUR et 1 Abstention
	2°) Education / Vie scolaire : ➤ OGEC du Sacré Cœur – contrat d'association	Adopté à la majorité, par 16 voix POUR, 2 voix CONTRE et 4 Abstentions

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Amicale laïque 	Adopté à la majorité, par 21 voix POUR et 1 Abstention
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ APEL du Sacré Coeur 	Adopté à la majorité, par 21 voix POUR et 1 Abstention
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ OGEC du Sacré Cœur – classe transplantée 	Adopté à la majorité, par 19 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 Abstentions
	<p>3°) ART / CULTURE / PATRIMOINE / ANIMATION / LOISIRS :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Penvénan Color <p><i>En vertu de son mandat associatif, Mme Anne-Marie DERRIEN ne prend pas part au vote de la subvention de l'association Penvénan Color, en sa qualité de Secrétaire Adjointe</i></p>	Adopté à la majorité, par 20 voix POUR et 1 Contre
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Amicale des Misainiers du Trégor, CAPTEP, Kan ar SKrill, Moto Club « Les Cormoriciens », Société de chasse « La Trégorroise » 	Adopté à la majorité, par 20 voix POUR et 2 Abstentions
	<p>4°) SOCIAL / HUMANITAIRE / SANTE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pen Ty Coz et Comité des fêtes 	Adopté à la majorité, par 21 voix POUR et 1 Abstention
	<p>5°) PATRIOTIQUES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les Cols Bleus, la fédération nationale des Officiers Mariniers Section Penvénan, FNACA, ANACR, 1788 Médaille Militaire, UFAC 	Adopté à la majorité, par 21 voix POUR et 1 Abstention
	<p>6°) CONVENTIONNÉES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Comité de jumelage, ATP, Fur ha Foll, AANPB 	Adopté à la majorité, par 21 voix POUR et 1 Abstention
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Associations non communales 	
	<p>3°) ART / CULTURE / PATRIMOINE / ANIMATION / LOISIRS :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Comice Agricole et Redadeg 	Adopté à la majorité, par 20 voix POUR et 2 Abstentions
	<p>4°) SOCIAL / HUMANITAIRE / SANTE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Solidarité Paysans, Secours Populaire Français, Secours catholique, les Restos du cœur, Don du sang, Protection civile 	Adopté à la majorité, par 21 voix POUR et 1 Abstention
5	Délibération n° DCM_2024_005 – Convention de partenariat pour la construction du Centre de secours et d'incendie de Minihy-Tréguier	Adopté à l'unanimité
6	Délibération n° DCM_2024_006 – Exonération de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties de logements neufs à haute performance énergétique	Adopté à la majorité, par 21 voix POUR et 1 Abstention
7	Délibération n° DCM_2024_007 - Tarifs de location des mouillages non équipés dans la zone de mouillages de Buguelès	Adopté à l'unanimité
8	Délibération n° DCM_2024_008 - Tarifs de location des mouillages au port de Port-Blanc	Adopté à la majorité, par 15 voix POUR, 5 CONTRE et 2 Abstentions

N°	INTITULÉ DES DÉLIBÉRATIONS	VOTE
9	<i>Délibération n° DCM_2024_009 – Tarifs des activités du Centre nautique</i>	Adopté à l'unanimité
10	<i>Délibération n° DCM_2024_010 - Actualisation du tableau des effectifs</i>	Adopté à l'unanimité
11	<i>Délibération n° DCM_2024_011 - Mise en œuvre de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle</i>	Adopté à l'unanimité
12	<i>Délibération n° DCM_2024_012 - Rythmes scolaires – demande de renouvellement de la dérogation pour une organisation du temps de travail sur 4 jours</i>	Adopté à la majorité, par 20 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 Abstention
13	<i>Délibération n° DCM_2024_013 - Approbation des projets de travaux d'alimentation basse tension, d'éclairage public, de fourniture et pose du génie civil du réseau de communication électronique, réalisés par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes-d'Armor (SDE 22)</i>	Adopté à la majorité, par 18 voix POUR et 4 Abstentions
14	<i>Délibération n° DCM_2024_014 - Approbation de la convention fixant les modalités de participation financière avec la SPLA LTA dans le cadre des travaux réalisés par le SDE 22</i>	Adopté à la majorité, par 18 voix POUR et 4 Abstentions
15	<i>Délibération n° DCM_2024_015 - Bilan des opérations immobilières pour l'année 2023</i>	Adopté à l'unanimité
16	<i>Délibération n° DCM_2024_016 - Projet de cession d'une partie du chemin rural n°13 situé à Kermenguy</i>	Adopté à la majorité, par 18 voix POUR et 4 Abstentions
17	<i>Délibération n° DCM_2024_016 - Annulation du plan de fermeture de 45 classes en Côtes-d'Armor et obtention de l'ouverture de toutes les classes et places nécessaires</i>	Adopté à la majorité, par 18 voix POUR et 4 Abstentions
18	<i>Délibération n° DCM_2024_018 - Maintien des Urgences au CH de Lannion-Trestel</i>	Adopté à l'unanimité
19	<i>Délibération n° DCM_2024_019 - Maintien du restaurant universitaire du CROUS du Centre-ville de Lannion</i>	Adopté à la majorité, par 21 voix POUR et 1 Abstention

Le Maire,

Pour le Maire empêché
et par obligation,
l'Adjoint délégué.

Madame Denise PRUD'HOMM



(Handwritten signature)
M. Pierre SIMON